

## Arrêté n°03-2025

### Arrêté portant délégation de signature

IUT Lorient-Pontivy – Gaël MOREL

**Le Directeur,**

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L713-1, L713-9 et R719-80,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;  
Vu les statuts de l'IUT de Lorient-Pontivy ;  
Vu la nomination de Monsieur Gaël MOREL en qualité de Chef du département Hygiène, Sécurité et Environnement en date du 01/09/2025 ;  
Vu l'élection avec prise de fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de Monsieur Tahar LOULOU en qualité de Directeur de l'IUT de Lorient-Pontivy par délibération n° 06-11-2022 du conseil d'institut de l'IUT de Lorient-Pontivy du 07 novembre 2022 ;

### Arrête

Monsieur Tahar LOULOU, Directeur de l'IUT de Lorient-Pontivy, donne délégation de signature à **Monsieur Gaël MOREL**, Chef du département Hygiène, Sécurité et Environnement, à effet de signer les devis et commandes d'achat, hors investissement, nécessaires à l'exécution du budget du département **906B**, dans la limite de **2 000 € HT**.

**Article 1.** Toute subdélégation de signature est prohibée.

**Article 2.** La présente délégation prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et cesse au plus tard à la fin de mandat du délégué ou à la fin de mandat de la délégataire.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le Directeur  
Tahar LOULOU

